

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**
Etablissement Public Industriel et Commercial

Délibération N° 2024-13 OBJET ADMINISTRATION Vote Affectation du résultat de l'exercice 2023	EXTRAIT Du registre des délibérations du Comité de Direction de l'EPIC Office de tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère'	Date de convocation 29/02/2024 Membres en exercice : 11 Membres présents : 7 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de votants : 9
---	--	--

Séance du 26/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix-huit heures.

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère' dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la ville de Saint-Antoine l'Abbaye, sous la présidence de M. Raphael Mocellin, Président. Le nombre de membres prescrits par les statuts ayant été respecté et le quorum atteint, les membres du Comité de Direction ont pu délibérer.

Présents : R. Mocellin (Président), M-C Jolland, P. Ferrouillat, V. Dumas, D. Locatelli, V. Pénard, H. Duquesne, P. Rosaire, F. Ballouhey, N. Cruzet, J. Damaisin (Responsable Administrative et Financière OTI), N. Bontoux (Directeur OTI)

Absents : N. Petter, P. Seyve, L. Garnier (Vice-Président), N. Nava, A. Fustier, D. Dorly, P. Despesse, D. Gleize, P. Stref, I. Duquesne, M. Delaune (SMVIC)

Secrétaire : Jessie Damaisin

1- SUJET DE LA DELIBERATION (extrait du Procès-verbal)

Le résultat de l'exercice 2022 est excédentaire d'un montant total de **133 197,94 €**

2- DELIBERATION

Le Président propose l'affectation du résultat 2023 comme suit :

→ **À la section Fonctionnement 2024 : 80 933,11€**

→ **À la section Investissement 2024 : 52 264,83€**

Nombre de VOTANTS : 7
Nombres de POUVOIRS : 2
Nombres de POUR : 9
Nombres de CONTRE : 0

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**
Etablissement Public Industriel et Commercial

Nombres de ABSTENTION : 0

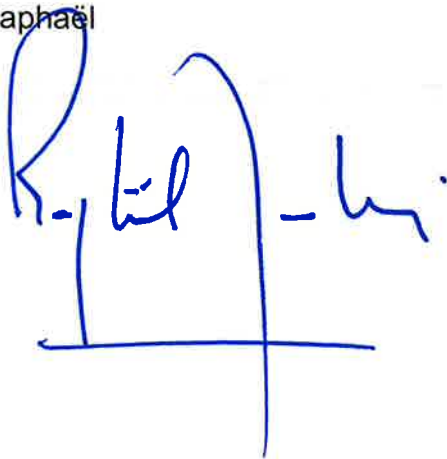
SUR rapport de Monsieur le Président,
VU le Code général des collectivités territoriales et le code du tourisme,
Vu les statuts de l'Office de Tourisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité de Direction de l'EPIC

- **APROUVENT** l'affectation du résultat de l'exercice 2023 proposé
- **AUTORISENT** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Mocellin Raphaël



*Délibération certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le :
Et de l'affichage en date du :*